

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70

**Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône**

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation et d'affichage : 27 août 2024

PRESENTS : (12 membres)

Mesdames Viviane CARSANA, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Philippe COMBROUSSE, Denis DAGOT, Pascal GAVAZZI, André GAUTHIER, Frédéric GUIBOURG, Jean-Marc JAVAUX, André MARTHEY, Patrick NECTOUX, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER.

ABSENTS EXCUSÉS : (4 membres)

Mesdames Marie BRETON, Magalie ROSE, Messieurs Jean-Luc BRULÉ, Ludovic TABIS.

À DONNÉ POUVOIR : (1 pouvoir)

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX.

VOTE :

Votants : 13 ; pour : 13 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°7

OBJET : Chaufferie de Frotey-les-Vesoul - subvention Fonds Chaleur - FEDER

Monsieur le Président rappelle que la commune de Frotey-les-Vesoul a transféré au SIED 70 la compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur » pour un projet de chaufferie biomasse destiné à desservir, les bâtiments de l'AHSSEA, la mairie, la micro-crèche, l'école et le périscolaire, la maison des associations, l'ADMR, la salle US Frotey.

La production de chaleur sera réalisée par deux chaudières bois plaquettes d'une puissance de 220 kW chacune et une chaudière appoint/secours gaz naturel de 750 kW. Le réseau de chaleur aura une longueur de 1 148 ml.

Il précise que, selon les estimations du bureau d'études, le coût général du projet (travaux + ingénierie) est évalué à 2 021 651 € HT.

Aussi, Monsieur le Président propose de solliciter les financeurs pour la maîtrise d'œuvre et les travaux d'après le plan de financement suivant :

REÇU EN PREFECTURE

le 08/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20240925-DEL187_U2B5

Dépenses		Recettes		
			Montant	Pourcentage
Maitrise d'œuvre – études d'avant-projet	28 518 €	ADEME MOe	19 962 €	1,0 %
		Autofinancement	8 556 €	0,4 %
Travaux Ingénierie	1 993 133 €	Fonds chaleur - ADEME	869 662 €	43,0 %
		FEDER	201 646 €	10,0 %
		Autofinancement	921 826 €	46,0 %
Total dépenses	2 021 651 €	Total	2 021 651 €	100,0 %

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté,
- 2) **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de l'ADEME au titre du Fonds Chaleur,
- 3) **DECIDE** de solliciter une subvention au titre du FEDER auprès du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté,
- 4) **CHARGE** Monsieur le Président de déposer les dossiers de demande d'aides publiques correspondants,
- 5) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions nécessaires ainsi que tous les documents s'y rapportant,
- 6) **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Marc JAVAUX